



IMMOBILIER

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS BÂTIS ET NON BÂTIS DU GROUPE SNCF EN VUE DE L'EXPLOITATION ET DE L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICITAIRES

### Objet de la consultation

Le présent appel à candidature porte sur la mise à disposition au profit **d'un seul attributaire** d'emplacements bâtis et non bâtis appartenant aux différentes SA du Groupe SNCF (GS) à savoir SNCF Réseau, FRET SNCF, SNCF Voyageurs et la Société Nationale SNCF (SN SNCF) en vue de l'exploitation et de l'installation d'équipements publicitaires. Aux termes de la procédure de consultation, **l'attributaire unique** des quatre (4) contrats sera autorisé à exploiter pour son propre compte et à titre exclusif les équipements publicitaires mis à disposition par les différentes SA du GS et à installer et exploiter des nouveaux équipements publicitaires.

Ces différents contrats seront conclus pour une durée de huit (8) années. En contrepartie du droit accordé à l'occupant, celui-ci versera à chaque propriétaire un loyer dont les modalités de calcul sont précisées dans le règlement de consultation.

A titre informatif, au 1<sup>er</sup> juillet 2023, 5720 faces publicitaires « Grand Format » sont exploitées et réparties comme suit : 5 514 faces (2 778 mobiliers) SNCF Réseau, 124 faces (67 mobiliers) SNCF Voyageurs, 55 faces (28 mobiliers) FRET SNCF et 27 faces (11 mobiliers) SN SNCF.

### Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier – Direction Valorisation Immobilière, dont les bureaux sont sis 10 RUE CAMILLE MOKE à SAINT-DENIS, représentée par sa Directrice Valorisation Immobilière Madame Fadia KARAM dûment habilitée agissant au nom et pour le compte de SN SNCF, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs et FRET SNCF conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau, SNCF Voyageurs et FRET SNCF.

### Modalités de la consultation

La procédure de mise en concurrence pour les fonciers appartenant à 1) SNCF Réseau est mise en œuvre conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et 2) à FRET SNCF, SNCF Voyageurs et SN SNCF est une procédure facultative qui n'est soumise ni au code des marchés publics ni au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. La procédure de consultation débouchera sur la signature concomitante de quatre (4) contrats d'occupation avec **le même attributaire** dont la date d'effet prévisionnelle est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2024.

### Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes : Le règlement de la consultation et ses annexes et les contrats d'occupation et leurs annexes.

Les candidats sont invités à retirer le dossier de consultation sur la plateforme internet de SNCF Immobilier : <https://www.epublimmo.sncf>.

### Candidature

**Date limite de remise des dossiers de candidature : Lundi 25 septembre 2023 à 14h00** par dépôt sur la plateforme internet de SNCF Immobilier : <https://www.epublimmo.sncf>.

Au-delà de cette date et heure limites, le dossier de candidature ne pourra plus être déposé sur la plateforme internet et sera en conséquence irrecevable.

Les candidatures seront examinées, notées et classées au regard des critères pondérés suivants : Capacités techniques, financières et commerciales (65%) et Références professionnelles (35%).

Les capacités professionnelles, techniques, financières et commerciales des candidats seront appréciées au regard des documents et renseignements dont la liste figure dans le règlement de la consultation. Les quatre (4) dossiers de candidature présentant les meilleures notes seront retenus.

Les conditions et modalités de remise des dossiers en phase « Candidature » sont précisées dans le règlement de la consultation.

## Propositions

**Date limite de remise des propositions pour les candidatures retenues : Vendredi 17 novembre 2023 à 14h00** par dépôt sur la plateforme de SNCF Immobilier : <https://www.epublimmo.sncf>.

L'attribution des contrats au profit **d'un titulaire unique** se fera sur la base des critères pondérés suivants :

- Redevance (60 points) : Montant moyen annuel du minimum garanti (35 points) et Taux de redevance (25 points).
- Organisation (30 points) : Niveau de qualité des moyens techniques et humains mis en œuvre pour l'exécution de la convention (10 points), Niveau de qualité et de performance du plan de déploiement, du plan d'amortissement (15 points), Niveau de performance du plan d'entretien et de maintenance (5 points).
- Engagement RSE (10 points) : Niveau d'engagement de la démarche RSE.

Les conditions et modalités de remise des dossiers en phase « Proposition » sont précisées dans le règlement de la consultation. SNCF Immobilier se réserve la faculté de ne pas donner suite à cet avis de publicité. Dans ce cas, les candidats seront informés d'une telle décision qui ne donnera lieu à aucune indemnité.

## Contact :

**Renseignements techniques et administratifs :**

Ambre BOUKERROUI : [ambre.boukerroui@sncf.fr](mailto:ambre.boukerroui@sncf.fr) - Tél : 06 15 45 50 86

**Date de publication du présent avis : mercredi 6 septembre 2023**